

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité--Travail--Progrès

DU 14 JUIN 1993
93-272 MF/PRA

/) DECRET N° _____ /DGFP/DCA/SAV.
Portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1989 de Certains Inspec-
teurs des CEG des Cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseigne-
ment en tête : Monsieur BIENE François.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du
Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 92/575 du 05 Décembre 1992 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires des Cadres de la Catégo-
rie A hiérarchie I ;

(/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le Statut
commun des Cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant
l'avancement des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/575 du 05 Décembre 1992 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/226 du 14 Novembre 1990 portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situations
administratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Pari-
taire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 8 Août 1989 ;

/) E C R E T E :

./.

ARTICLE 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1989 pour le 9^e échelon de leur grade à deux (2) ans, les Inspecteurs des C.E.G. des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

- BIENE	François	Brazzaville
- DUCAT	Jean Jacques	Kouilou
- GNANGOU	Albert	Brazzaville
- LINENY	Jean Baptiste	Brazzaville
- N K C O	Jean Abel	Brazzaville

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 14 Juin 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,

Jean Prosper KONO.-

Claude Antoine LA COCRA.-

- AMPLIATIONS. -

- JORPC..... 1
- DGFP/DGCA..... 2
- DGFP/33T..... 2
- DGB..... 2
- DGCF..... 2
- DGEFA/CAB..... 1
- DGEFA..... 1
- DPAA/SP..... 3
- FETRASSEIC..... 1
- DGEFA/3VILLE..... 1
- DOSSIERS DGCA..... 5
- DOSSIERS DPAA..... 5
- INTERSECS..... 5
- SGC/BC..... 5./-